

Demande d'une intervention forfaitaire dans les frais de bilan récemment payés.

Ce bilan doit avoir été réalisé par un médecin-spécialiste reconnu (logopède, neuropsychologue, neurologue, ...) dans le but de la reconnaissance du statut « étudiant relevant du décret inclusif ».

Le forfait octroyé est de 100€ et est versé une seule fois à l'étudiant(e), lors de la première demande d'aménagements.

Je, soussigné(e),

.....(NOM+Prénom),

LA..... (Matricule), étudiant(e) en (Année/bloc),

.....(Orientation), sollicite le

versement du forfait unique de 100€ sur le numéro de compte suivant :

IBAN :

RIB (Relevé identité bancaire) :

J'annexe la preuve de paiement du médecin-spécialiste pour recevoir ce remboursement de 100€.

Signature de l'étudiant(e)	Date du versement du forfait/...../.....
----------------------------	---

RGPD- La HELHa, en sa qualité de responsable de traitement, entend respecter le Règlement Général sur la Protection des Données organisant le traitement de données à caractère personnel. La transmission des données reprise dans ce formulaire en vue de l'octroi d'une intervention financière sociale se base sur votre consentement. En nous communiquant ces informations, vous déclarez explicitement accepter notre déclaration vie privée disponible sur notre site internet. Vous avez le droit de retirer votre consentement à n'importe quel moment. Dans ce cas, il vous suffit de nous envoyer un e-mail à l'adresse suivante : dpo@helha.be Il vous est aussi possible de nous faire parvenir cette demande via courrier à l'adresse suivante : DPO, chaussée de Binche 159 à 7000 Mons. Vous avez toujours la possibilité de contrôler l'exactitude et de demander la rectification des données vous concernant en nous envoyant un e-mail ou un courrier aux adresses précitées. En tant que responsable des données, nous nous engageons à ne pas transmettre les données que vous nous communiquez à des tiers.